

Réflexions sur la tolérabilité du risque et la recherche du raisonnable dans la mise en œuvre du système de radioprotection

T. Schneider^a, J-F. Lecomte^b, Y. Billarand^b, B. Le Guen^c

^a Centre d'étude sur l'Evaluation de la Protection dans le domaine Nucléaire (CEPN), France

^b Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), France

^c International Radiological Protection Association (IRPA), France

thierry.schneider@cepn.asso.fr

Pour la mise en œuvre du système de radioprotection, les concepts de tolérabilité du risque et de recherche du raisonnable ont été développés par la Commission Internationale de Protection Radiologique dès la première publication en 1959. Depuis, ces concepts font l'objet de discussions et sont au centre des processus d'évaluation des actions de protection. Ainsi, pour une situation d'exposition donnée, il convient de s'interroger pour savoir si les doses reçues ou potentiellement reçues par les personnes exposées ne peuvent pas être considérées comme intolérables, au regard du risque radio-induit. De plus, en référence à la mise en œuvre du principe d'optimisation, il convient de s'assurer que toutes les doses résiduelles sont maintenues ou réduites aussi bas que raisonnablement possible en tenant compte des facteurs économiques et sociétaux.

Dans la Publication 138 de la CIPR sur les fondements éthiques du système de radioprotection, le concept de raisonnable fait référence à la prise de « décisions rationnelles, éclairées et impartiales qui respectent les différents points de vue, objectifs et intérêts conflictuels », tandis que la tolérabilité fait référence au « degré ou à la mesure dans laquelle quelque chose peut être enduré ». En 2019, la CIPR a mis en place un groupe de travail dédié (TG114) pour examiner les perspectives historiques et actuelles des concepts de raisonnable et de tolérabilité du risque.

Cette présentation présentera les premières réflexions du groupe de travail en mettant l'accent sur :

- La justification de l'application du modèle de la tolérabilité du risque dans les différentes situations d'exposition ainsi que la distinction entre un niveau de risque tolérable et un niveau de risque inacceptable ;
- La comparaison avec les approches adoptées pour gérer les risques dans d'autres domaines ;
- La dynamique permettant d'articuler le modèle de la tolérabilité du risque et la recherche du raisonnable dans le processus de mise en œuvre du système de radioprotection ;
- L'importance du processus délibératif à mettre en place avec les parties prenantes pour évaluer « ce qui est raisonnable », faisant référence au bon jugement, à l'équité, à la faisabilité et à la modération ;
- Les éléments à prendre en considération pour la sélection des critères radiologiques et leur lien avec les limites de dose et les niveaux de référence, en s'appuyant sur le détérioration radiologique comme référence sans se limiter à des critères numériques.

L'objectif des travaux du groupe vise à consolider et clarifier la Publication 103 et à contribuer à l'élaboration de futures recommandations générales de la CIPR.